

DECISION N° 2026-097/CP

OBJET : Fourniture de matériels d'illuminations et de décorations lumineuses de fin d'année pour la Ville de Denain.

1. Commande publique

2. Marchés publics

Le Maire,

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société BLACHERE ILLUMINATION SAS

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la fourniture de matériels d'illuminations et de décorations lumineuses de fin d'année pour la Ville sera signé par mes soins avec la société BLACHERE ILLUMINATION SAS, 22 Allée des Bourguignons - 84400 APT. SIRET 343 829 784 00010.

Article 2 : Le prix global et forfaitaire du marché est de 59 738.86 € HT soit 71 686.63 € TTC

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire, jusqu'à l'expiration du délai de garantie des fournitures.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 08/09/2026.

Le Pouvoir Adjudicateur,

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire

E. CHERRIER

